

Question écrite au Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale sur « La réduction pour les nouveaux engagements » 5/07/2016

Selon une étude menée par le prestataire de services de ressources humaines Securex sur base d'un sondage réalisé auprès de 500 entrepreneurs, un quart d'entre eux n'est pas au courant de la réduction "groupe-cible" pour les nouveaux engagements. Par ailleurs, pour ceux qui connaissent cette réduction, 22 % déclarent avoir engagé des travailleurs cette année et plus d'un tiers des sondés disent tenir compte de la mesure dans les budgets pour 2017 et 2018. 1. Au-delà des personnes sondées, combien d'entrepreneurs belges ont profité de cette réduction à ce jour? Cela répond-il à vos attentes? Quelles sont vos prévisions pour l'avenir? 2. 25 % des personnes sondées ne connaissent absolument pas cette mesure. Cela vous étonne-t-il? Comptez-vous y remédier? Comment?

Réponse du Ministre :

Je vous remercie pour votre question pointant une tendance clairement positive pour les PME qui sont un des principaux moteurs de notre économie. Vous faites référence à une enquête effectuée récemment par Securex auprès de 500 entrepreneurs. Il est incontestable que les résultats confirment les premières tendances annoncées à la fin du premier trimestre 2016. Suivant les données communiquées par l'Union des Secrétariats sociaux, le nombre de primo-employeurs, soit des indépendants qui engagent un travailleur pour la première fois, a progressé de 16 % au premier trimestre 2016 par rapport à la période équivalente de 2015. Ce pourcentage implique que près de 839 nouveaux employeurs ont franchi le pas d'un premier engagement. Ces données concernent une extrapolation sur base d'une compilation représentative, permanente et précise mais anonyme de données chiffrées provenant des membres de l'Union des Secrétariats sociaux. Les nombreux indépendants que je rencontre accueillent cette mesure avec beaucoup d'enthousiasme. C'est un véritable coup d'accélérateur par rapport à leurs démarches entrepreneuriales. Une nouvelle mesure mensuelle effectuée dans le courant de cet été par l'Union des Secrétariats sociaux nous permettra d'actualiser ces chiffres. Je note cependant déjà que le prestataire de services RH SD Worx a enregistré, depuis l'entrée en vigueur du tax shift, une augmentation de 25 % des primo-employeurs par rapport à la même période de 2015. Les perspectives sont donc clairement encourageantes. Selon l'enquête de Securex, dès que les entrepreneurs connaissent les détails de la mesure (tous les participants à l'étude les ont reçus), 73 % d'entre eux sont satisfaits de son contenu. Je me réjouis de constater que plus d'un tiers des sondés disent tenir compte de la mesure dans les budgets pour 2017 et 2018. Les auteurs de l'étude confirment également que la réduction est suffisamment importante pour avoir une influence décisive. Comme vous y faites allusion, il reste cependant encore du chemin à accomplir pour faire connaître cette mesure auprès des candidats employeurs. Je suis heureux de noter que 46 % des entrepreneurs interrogés dans le cadre de l'enquête de Securex ont pris connaissance de ce nouveau dispositif par l'intermédiaire des médias. Cela confirme que le Gouvernement a joué un rôle décisif dans la diffusion des informations. Je note cependant que 27 % des employeurs indiquent avoir reçu l'information par leur secrétariat social. Les intermédiaires ont donc encore un rôle clé à jouer dans leur mission d'accompagnement et de conseils. J'ai personnellement interpellé à ce sujet les organisations professionnelles dont j'ai la tutelle, à savoir l'institut professionnel des comptables et fiscalistes agréés et l'union des guichets d'entreprise. Il est indispensable que ceux-ci guident les futurs employeurs dès l'émergence de leur projet d'entreprise. Concernant le nombre total d'employeurs qui ont bénéficié effectivement de la réduction "groupe-cible" pour l'engagement de leurs premiers travailleurs, ces données sont compilées par l'ONSS et je renvoie l'honorable membre à madame Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la santé publique qui est en charge de ces matières.